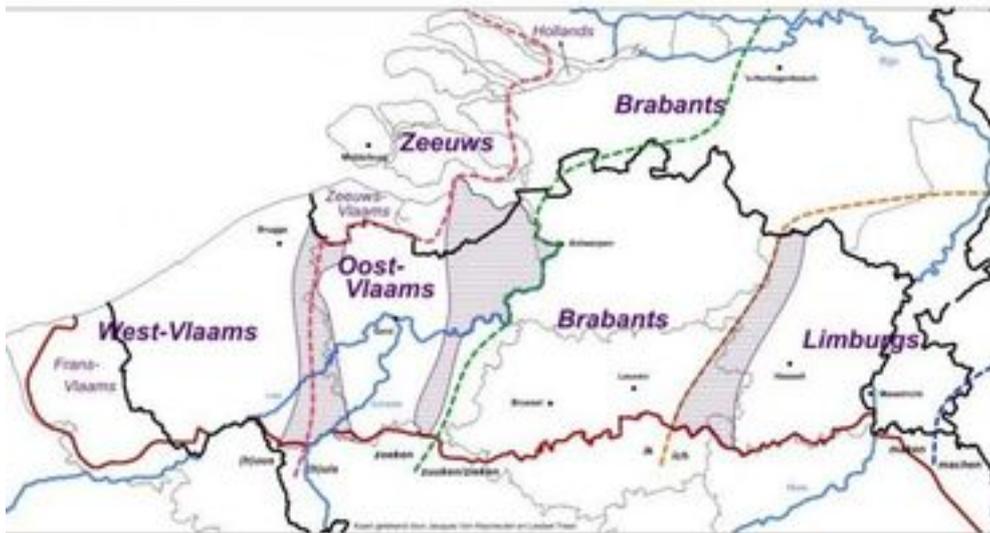


Le flamand est reconnu comme langue régionale en France, il pourra y être enseigné



Cartes des familles de dialectes en Flandre et dans le sud des Pays-Bas © Dialectlandschap van de zuidelijk-Nederlandse dialecten (naar Taeldeman 2001 : 8) © Tous droits réservés

Aubry Touriel - Publié le mardi 04 janvier 2022 - Mis à jour le mardi 04 janvier 2022 à 08h00

Depuis le 16 décembre, le flamand est inscrit dans [le Bulletin officiel de l'Éducation nationale en France](#). Concrètement, cela veut dire que des cours de flamand occidental pourront être donnés dans les établissements primaire et secondaire chez nos voisins d'Outre-Quévrain.

Saviez-vous que l'on parlait aussi flamand dans le Nord de la France et plus particulièrement dans la région de Dunkerque ? Et, depuis le 16 décembre, le flamand occidental, dialecte parlé dans la Flandre française, est reconnu par l'Éducation nationale.

Jusqu'au milieu du 20^e siècle, le flamand occidental était très répandu comme langue maternelle dans le Westhoek français (arrondissement de Dunkerque). Le français était minoritaire au sein des foyers avant 1900 pour finalement devenir largement majoritaire quelques décennies plus tard.

En flamand occidental, les emprunts au français et au picard sont nombreux : " surtout ", " velo " et " frigo " sont par exemple usités. De Dunkerque à Brugge, le flamand occidental connaît de fortes disparités régionales tant en termes de prononciation que d'écriture et de vocabulaire.

Le flamand est donc dorénavant l'une des langues régionales qui appartient au patrimoine de la France. Pour préserver et valoriser la pratique de ce dialecte et d'autres langues régionales, l'enseignement de cette langue est favorisé dans les régions où elles sont en usage.

" *Cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité* ", peut-on lire [dans l'article de loi de 2008 sur les langues régionales](#). Ce même article indique que l'enseignement facultatif de langue et culture régionales peut prendre deux formes : un enseignement de la langue et de la culture régionales, ou un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale.

Une bataille de 18 ans

Tout commence le 5 septembre 2001 : la première circulaire relative à l'enseignement des langues régionales est publiée. Basque, breton, catalan, corse... la liste des langues régionales est longue, mais le flamand n'y figure pas.

Cette absence sera l'une des raisons principales de la création de l'Institut de la Langue Régionale Flamande trois ans plus tard. Pendant des années, ses représentants ont discuté avec les différentes autorités compétentes, dont l'Éducation nationale.

Finalement, ce sera le président français Emmanuel Macron qui tranchera 18 ans plus tard et ajoutera le flamand à la liste des langues régionales inscrites dans une circulaire.

L'Institut de la Langue Régionale Flamande s'est longuement battu pour arriver à cette reconnaissance. " *Le gouvernement et le ministère de l'Education Nationale ont compris et fini par accepter l'inscription du flamand occidental dans la circulaire réécrite à laquelle nous avons beaucoup participé* ", se réjouit l'organisation [dans un communiqué](#) publié sur leur site.

" *C'est une forme de soulagement. On n'a pas faibli pendant 18 ans. Ça a été un bel exemple de travail associatif, pédagogique et politique. Une belle démarche humaine. On ne compte plus le nombre de démarches qui ont été effectuées. Tant que la langue n'était pas inscrite, c'était compliqué* ", explique le sénateur français Jean-Pierre Decool, au journal [L'indicateur des Flandres](#).

La suite ?

Le flamand était déjà enseigné à titre expérimental dans quelques écoles depuis 2008. Faute de professeur, les projets pilotes ont pris fin en 2019. À la suite de cette nouvelle circulaire, un chargé de mission pour cette deuxième expérimentation de l'enseignement du flamand à l'école a été recruté.

Prochaines étapes ? Recruter un professeur, mais ce n'est pas tout. Il faut aussi mettre sur pied un conseil académique des langues régionales, rédiger une convention État-Région et créer un office public du flamand occidental.

Jean-Paul Couché, président de l'Institut de la Langue Régionale Flamande, annonce à L'indicateur des Flandres qu'une réunion se tiendra ce mardi 4 janvier pour " *préparer les contenus, la pédagogie et les ressources humaines* ".